



## --- FLASH INFOS - COVID 19 ---

*La section CGT Finances Publiques de l'Essonne souhaite tout d'abord un prompt rétablissement à nos collègues actuellement malades.*

*Nous les assurons de tout notre soutien et de notre entière disponibilité militante.*

\*\*\*\*\*

### **La situation à la DDGIP et pour la DDFIP de l'Essonne**

au 23 mars 2020

**Au plan national d'abord**, les syndicats sont en lien quotidien avec la direction générale voire le ministère, notamment dans le cadre d'audio conférences.

**Des communiqués sont publiés quotidiennement** : ils peuvent être consultés directement sur internet depuis son domicile ou du bureau, sur le site CGT Finances Publiques : point sur la situation, questions, réponses, revendications CGT, les informations sont communiquées au fur et à mesure.

**En local**, depuis lundi 16 mars, date de fermeture de l'accueil du public sur tous les sites, la section locale et particulièrement les représentants CGT au CHSCT sont extrêmement mobilisés avec l'ensemble des militants pour que toutes les mesures les plus protectrices des collègues de notre direction soient mises en œuvre.

Bien sûr, nous avons dû faire face à des difficultés d'organisation liées à l'absence de beaucoup de militants ou correspondants dans les services, de l'impossibilité de nous réunir dans les locaux, de communiquer auprès des agents puisque 80 % sont chez eux,... mais nous avons su nous adapter, en créant des groupes WhatsApp syndicaux, en s'organisant dans des réunions en audio-conférences, bref, ON EST LÀ, toujours actifs !

Nous avons participé à 3 conférences audio avec la direction, lundi 16 mars avec les responsables syndicaux, mardi 17 mars dans le cadre d'un CHSCT, enfin vendredi 20 mars en réunion informelle CHSCT.

De la même manière que le syndicat national, la section intervient sur toutes les questions qui remontent quotidiennement des syndiqué-e-s, des collègues, et porte les revendications nécessaires à une prise en compte optimale des questions de sécurité sanitaire dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les mesures liées à l'épidémie, et notamment du PCA (Plan de Continuité d'Activité) : personnels empêchés, non empêchés et prioritaires, télétravail, congés, suivi des agents malades et des agents "contacts" dans leur service et sur leur site, etc...

Ces réunions avec la direction nous ont permis d'obtenir des réponses ou précisions aux **très** nombreuses questions ou revendications posées par nos représentants CGT.

## **Mais tout d'abord, qu'est-ce que l'ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) ?**

*L'ASA permet aux agents de rester en confinement à domicile sans perte de salaire, mais il ne s'agit pas d'un congé, l'agent devant rester disponible auprès de son CDS.*

> **Les agents empêchés** sont confinés et mis en ASA. Il s'agit :

- d'agents présentant des fragilités de santé , y compris depuis vendredi les personnes asthmatiques, notre demande ayant été confirmée par le médecin de prévention.

- d'agents en garde d'enfant(s) avec une précision : s'ils sont aussi télétravailleurs, il peut leur être demandé de télétravailler, selon leurs possibilités. Nous avons demandé que les agents qui ne le pourraient pas ne soient pas sanctionnés, ce qui a été validée par la direction. Nous vous invitons à informer votre CDS (Chef De Service) si vous n'êtes pas en capacité de réaliser du télétravail.

> **Les agents non empêchés qui n'exercent pas de missions prioritaires** sont confinés et mis en ASA. Il s'agit :

- soit d'agents nomades comme les vérificateurs, les géomètres : ils ne sortent plus sauf nécessité absolue.

- soit d'agents travaillant dans des services qui ne comprennent pas de missions prioritaires (PCRP, PCE, CDIF ; puis SPF et SDE, mais ceux-ci devraient reprendre du service à minima pour des demandes prioritaires d'enregistrement d'actes pour des entreprises)

> **Les agents non empêchés télétravailleurs** sont actuellement dans cette modalité d'exercice des missions toute la semaine (165 télétravailleurs au 20 mars).

> **Les agents non empêchés qui exercent des missions prioritaires doivent prioritairement les exercer en télétravail** lorsque cela est possible, et à défaut, venir travailler dans leur service, en nombre le plus restreint possible, avec toutes les mesures barrière. Cette présence doit être organisée par roulements via des plannings. Selon la direction vendredi dernier, 250 agents seraient ainsi "réquisitionnés" sur les missions prioritaires.

### **Pour ces agents, la CGT a dû intervenir sur de nombreux points :**

- les premiers jours du confinement, nous avons observé que le principe d'un nombre maximal d'agents présents n'était majoritairement pas respecté, certains services étaient même au complet les premiers jours. Manifestement, le message de la direction envers les CDS n'était pas clair !

Suite à notre intervention, nous avons pu constater une mise en œuvre progressive, jusqu'à ce jour, de roulements avec un minimum d'agents présents. Donnée tout d'abord à titre indicatif par la direction, puis à notre demande expresse quant à son application effective, le principe de "pas plus de 5 agents présents dans un même service" est aujourd'hui relayée par les chefs de service.

- certains "errements" quant à la définition précise des missions prioritaires communiquées aux CDS ont été clairement observés les premiers jours. C'est pourquoi nous avons demandé une harmonisation départementale, des services identiques pratiquant différemment : difficile à admettre pour la direction !

Nous avons alors demandé la communication de cette liste de missions prioritaires détaillées par service à la direction qui après nous avoir confirmé que ce serait fait... a rétro-pédalé en nous renvoyant le PCA national ! Transparence quand tu nous tiens !!!

Enfin, des agents en roulement ces derniers jours nous ont fait remonter que même à effectif réduit, il y a peu de travail, en SIP mais aussi en SIE et probablement dans d'autres services. La direction nous avait indiqué que s'il n'y avait pas assez de travail ponctuellement, les CDS pourraient procéder à des aménagements.

Nous reviendrons sur ce sujet avec la direction lors de la prochaine audio conférence : pas plus d'agents présents que nécessaire !

Nous avons également demandé l'application des mesures préconisées par le PCA qui prévoit que **ces missions prioritaires soient prioritairement effectuées en télétravail, lorsque cela est possible.**

Mais y'a un hic ! Pas assez d'ordinateurs portables en stock (40), la direction attend une commande en cours de 80 pièces et en a transmise une nouvelle de 200, mais cette dernière arrivera dans quelques semaines... Impossible de redéployer les ordi portables des agents qui ne sont pas sur des missions prioritaires, trop compliqué dans la gestion. Pour autant la direction nous a assuré qu'elle disposerait de suffisamment d'ordinateurs portables pour équiper ces agents prioritaires en télétravail lorsque celui-ci sera possible. A suivre !

- nous avons également demandé que ces agents, ne disposant plus de restauration collective, puissent bénéficier de "tickets restaurants" : cette attribution pourra être faite à posteriori, la direction va préciser les modalités pour en bénéficier.

- pour les agents se déplaçant en transports en commun, dans la mesure où ceux-ci doivent être évités compte tenu de la promiscuité des voyageurs, donc des difficultés d'appliquer strictement la distanciation, une organisation devra être trouvée, en concertation avec le CDS. Nous veillerons à ce que ces modalités d'organisation aient pu être discutées et mises en œuvre lorsqu'elles ont été sollicitées par l'agent.

> **EDR** : certains s'étant vu opposer un refus de télétravail, nous avons interrogé la direction qui nous a assuré prendre les dispositions pour que ce soit rendu possible (délai dû au passage en VPN ou ADSL avec difficultés de connexion au serveur d'habilitations).

> **CONGES** préalablement déposés et validés par le CDS : nous avons demandé comment les agents actuellement confinés qui ne disposent pas d'un accès à domicile à Syrhius (contrairement à ceux qui sont actuellement dans les services) allaient pouvoir annuler ces congés (ex Pâques) puisqu'ils ne pourront pas les prendre : demande par mail au CDS ? Rejetant par principe notre demande, la direction n'ayant pas réussi à nous expliciter clairement ses motifs, et considérant que ce refus ne nous semble pas correspondre au droit actuel des agents, elle doit questionner la centrale sur ce point. Notre bureau national a été saisi de ce "différent" afin qu'il soit porté par notre organisation à la DG.

> **Communications** par la direction aux agents ?

Alors que les 3/4 des agents ou presque ne disposent pas de leur messagerie professionnelle actuellement puisque chez eux, nous avons interrogé la direction quant aux messages qu'elle envoie sur les boîtes mails professionnelles qui ne seront nécessairement pas lus ?

La direction demandera aux CDS de faire suivre sur les mails personnels des agents qui l'auront communiqué.

> **Sur le plan sanitaire, pour les services dans lesquels des signalements médicaux ont été relevés** : sur plusieurs sites, dans différents services, des agents malades se sont signalés. Nous avons demandé que les mesures de suivi de ces agents et de précaution pour les agents "contact" à risque soient appliquées : appel de la médecine de prévention pour connaître les agents "contact", information des agents "contacts" et placements de ces agents en isolement à domicile pour 14 jours, fermeture des services concernés, mais

aussi, compte tenu que les agents circulent également dans les parties communes, fermetures de ces sites qui ne sont pas désinfectés.

Après bien des échanges, parfois vifs et peu entendus, nous constatons aujourd'hui que certaines mesures ont été prises, comme des fermetures **provisoires** de services ou sites contaminés pour une durée de 2 jours ou plus, **mais pour la CGT elles sont insuffisantes et ne répondent pas aux préconisations en cas de malades confirmés ou suspectés** (puisque les tests ne sont plus pratiqués).

Alors que 12 agents de la direction étaient signalés vendredi dernier, une évolution plus importante se déploierait en Essonne.

Les sites de Yerres (SIP et SIE), Juvisy (SIE) et Corbeil (SIP - PCR) nous ont été signalés, à confirmer ou non lors de la prochaine audio conférence mardi 24 mars.

Il est possible que d'autres agents se soient signalés sur d'autres sites.

Nous attendons l'information de la direction qui, interrogée hier par notre section pour avoir des informations précises, a souhaité communiquer lors de la prochaine réunion téléphonique.

La section reste disponible pour toutes vos questions ou remontées d'informations via la messagerie [cgt.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr).

Bon courage à tou-te-s, prenez soin de vous, de vos proches, vos amis, vos collègues, et ne sortez que pour les nécessités impératives, en appliquant les consignes impératives de distanciation et des gestes barrières.